



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-244

Ottawa, le 2 septembre 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	316 (Aliant Telecom)	le 7 août 2008	le 2 septembre 2008
Saskatchewan Telecommunications	184 184A	le 19 août 2008 le 25 août 2008	le 3 septembre 2008
Sogetel inc.	134	le 20 août 2008	le 30 septembre 2008
Téléphone Milot inc.	40	le 20 août 2008	le 30 septembre 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*